



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 15 juin 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion du comité départemental loup le 28 mai 2015 à la préfecture

La présence du loup en Ardèche est avérée depuis 2012. Le préfet de l'Ardèche a réuni le 28 mai 2015 à la préfecture le comité départemental « *grands prédateurs* ». Ce comité rassemble les organisations professionnelles agricoles, les associations locales de protection de la nature, le conseil départemental, la fédération départementale des chasseurs et les services de l'État.

L'office national de la chasse et de la faune sauvage considère, depuis 2014, que les indices de présence de loups recueillis par le réseau des observateurs permettent de considérer qu'il s'agit d'une zone de présence permanente (ZPP). Cette ZPP est établie sur une partie des deux départements de l'Ardèche et de la Lozère. Elle prend le nom de TANARGUE-GARDILLE.

Les échantillons biologiques collectés sur le terrain ont permis, à l'issue des analyses génétiques, de déterminer qu'un loup mâle présent en Lozère avait déjà été rencontré dans le massif de Belledonne à 160 km. Un autre loup a été génétiquement identifié en Ardèche, celui-ci n'avait jamais été rencontré dans les échantillons analysés. Son sexe n'est pas déterminé. L'hiver dernier, une piste dans la neige faisait apparaître le passage de trois loups. Aucun indice de reproduction n'a été relevé.

En 2014, l'Ardèche a rejoint la liste des départements dans lesquels des unités d'action peuvent être délimitées. Ces unités d'action permettent d'accéder à des tirs de défense plus efficaces pour la protection des troupeaux. C'est pourquoi deux secteurs ont été successivement classés en unité d'action en 2014. 53 constats de prédation ont été établis par l'ONCFS, 40 ont donné lieu à indemnisation au titre du plan loup pour 254 bêtes.

Tous les volets du plan national loup sont maintenant déployés en Ardèche. Le travail réalisé localement a permis la mise en place des mesures de protection, d'autoriser 14 tirs de défense des troupeaux, de mobiliser les lieutenants de louveterie, d'indemniser les éleveurs victimes des prédatons, de recueillir les informations techniques locales sur la présence du loup grâce au réseau des observateurs. L'ensemble de ce dispositif vise la meilleure conciliation possible des intérêts présents.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la DDT - service environnement au 04 75 65 50 00 ou par mail ddt-se@ardeche.gouv.fr.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Courriel. : pref-communication@ardeche.gouv.fr

